

Étude « état des lieux économique de la cueillette commerciale de PPAM en France métropolitaine »

Information aux professionnels

Contexte

La cueillette commerciale des plantes sauvages est un sujet qui a une portée écologique et économique non négligeable. En effet, de nombreuses plantes, telles la gentiane, l'arnica ou encore le génépi, sont très prisées car elles permettent de fabriquer des produits tout à fait intéressants, que ce soit pour la santé ou au niveau aromatique. Par ailleurs, elles génèrent de la valeur ajoutée sur des filières entières, depuis la cueillette jusqu'aux produits finis. Il en résulte que certaines plantes sont cueillies sur le territoire français de manière trop importante, ce qui peut conduire à devoir prendre des mesures pour éviter l'extinction de l'espèce. Cependant, les données relatives à ce marché de la cueillette restent insuffisamment connues, ce qui rend difficile la bonne gestion ou organisation des ressources et des filières.

En effet, si un certain nombre de listes des espèces cueillies en France ont été élaborées, la filière cueillette de PPAM est complexe, concurrentielle et manque parfois de visibilité. Il est de ce fait difficile d'obtenir des données chiffrées (nombre de cueilleurs, volumes cueillis, part de l'import, prix, pression sur la ressource, débouchés...). De même, le métier de cueilleur n'est pas officiellement reconnu en tant que profession, ce qui rend son recensement difficile ; les cueillettes de plantes sauvages sont multiples tant au niveau des plantes cueillies que des territoires de collecte ou des acteurs en jeu, très différents, ce qui rend irréaliste une comptabilisation exhaustive ; enfin, les filières utilisatrices sont très variées, ajoutant de la complexité à la connaissance du devenir des cueillettes.

Plusieurs travaux conduits depuis quelques années ont permis d'établir des listes de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cueillies dans le milieu naturel pour les besoins des activités économiques. Deux travaux récents ont tenté de définir les contours d'un observatoire de la cueillette de PPAM, comportant un volet économique et un volet écologique :

- En 2019, FranceAgriMer, avec le concours d'AgroParisTech, a financé un travail préalable à la constitution d'un recueil de données économique sur la cueillette ;
- En 2022, un groupe de travail institutionnel coordonné par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi Pyrénées (CBNPMP) et réunissant 5 partenaires - Association française des professionnels de la cueillette (AFC), Ministère de la Transition écologique, Comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (CPPARM), Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (CNPMAI) et AgroParisTech – a réalisé une étude de faisabilité d'un observatoire national des cueillettes. Dans ce cadre, le CNPMAI a commencé à identifier les entreprises de l'aval utilisatrices de PPAM cueillies.

L'observatoire national des cueillettes

Dans une démarche écologique de protection de la ressource en PPAM sauvages et dans l'objectif de mesurer les poids économiques des filières qui utilisent ces PPAM sauvages (phytothérapie, compléments alimentaires, cosmétique, herboristerie, alimentaire, etc.), un comité de suivi de l'observatoire des cueillettes s'est constitué.

Ce comité a défini trois axes de travail : la mise en place d'observatoires ciblés sur certaines plantes (thym dans l'Aude, Arnica), la réalisation d'une étude aval et la constitution d'un centre national de ressources.

FranceAgriMer, en tant que spécialiste du suivi économique des filières, s'est positionné sur la réalisation de l'étude aval, qui permettra de poursuivre le travail amorcé à titre exploratoire par le CNPMAI dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'observatoire des cueillettes.

Enquête FranceAgriMer

Cette étude aval a pour objet d'enquêter, via formulaire en ligne et entretiens, les entreprises acheteuses et utilisatrices de PPAM sauvages sur des éléments de marché (volumes, valeurs) et des éléments qualitatifs pouvant permettre d'expliquer à la fois leurs choix d'approvisionnements et l'état du marché actuel. Les données obtenues devront permettre d'élaborer une base de données économique.

L'enquête comporte deux volets :

- un volet prenant la forme d'un questionnaire quantitatif à compléter en ligne par un nombre suffisamment important d'opérateurs ;
- un volet consacré à la réalisation d'entretiens individuels approfondis, chez les opérateurs, afin de compléter les données quantitatives par des éléments qualitatifs.

FranceAgriMer conduit en interne l'enquête quantitative ; le volet entretiens sera confié à un prestataire.

La liste des entreprises enquêtées par FranceAgriMer sera établie après consultation des structures regroupant et représentant les entreprises de l'amont et de l'aval telles que : AFC, Simples, Synadiet, Phytolia, Cosmed, Febea, Alliance 7 (STEPI), Prodarom, Pôle Innov'Alliance, Cosmetic Valley, Vitagora, Valorial, Clubster NSL, Vegepolys Valley, Biovallée, etc.

Le questionnaire établi pour la collecte quantitative de données, validé en comité de pilotage, a été mis en ligne via une application FranceAgriMer dédiée et sécurisée, de manière à garantir une confidentialité maximale aux opérateurs économiques. Il porte sur 50 plantes, validées en comité de pilotage et sélectionnées selon des critères tels que volumes cueillis, volumes importés, valeur ajoutée, tensions sur la ressource,...

Une fois les formulaires renseignés, FranceAgriMer exploitera statistiquement les données.

FranceAgriMer définira un protocole et des indicateurs dans la perspective de pouvoir actualiser et améliorer les données ultérieurement, de manière à ce qu'elles soient valorisables :

- par FranceAgriMer dans le cadre de ses suivis économiques,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

- par les partenaires de FranceAgriMer (AFC, CBNPMP, CNPMAI, OFB, MTES...) dans le cadre du projet d'observatoire national des cueillettes.

Si vous achetez des PPAM issues de cueillette directement à des cueilleurs ou des entreprises de collecteⁱ, il nous paraît important que vous puissiez vous mobiliser pour participer à cette enquête.

Pour tout apport à cette étude ou besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à vous manifester pour auprès de Alix Courivaud, 04 92 79 33 23, alix.courivaud@franceagrimer.fr.

Nous vous remercions par avance.

ⁱ Entreprise qui embauche ses propres cueilleurs, transforme éventuellement les plantes (séchage, distillation, macération...) avant de les revendre à un négociant, une entreprise de 2° transformation.